

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023
DELIBERATION N° DE-2023-279

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-252), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2023-254), Mme BENSOUSSAN (jusqu'à la délibération DE-2023-290), Mme LARROZE-FRANCEZAT (jusqu'à la délibération DE-2023-258), M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2023-252), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme MARTIN-DOLHAGARAY à M. ETCHEGARAY ; M. LAIGUILLON à Mme LOUPIEN-SUARES ; M. SALANNE à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à M. CORREGÉ (jusqu'à la délibération DE-2023-251) ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUÉ ; Mme ZITTEL à M. ARCOUET (à partir de la délibération DE-2023-255) ; Mme BENSOUSSAN à M. PAULY (à partir de la délibération DE-2023-291) ; Mme LARROZE-FRANCEZAT à M. ALQUIÉ (à partir de la délibération DE-2023-259), M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE, (jusqu'à la délibération DE-2023-251) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. UGALDE,

OBJET : FINANCES – Exercice 2023 - Budget annexe des Fêtes Traditionnelles et de la Temporada - Décision modificative n° 2.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire du budget annexe des Fêtes traditionnelles et de la Temporada, il est proposé une décision modificative n°2 qui permet de réaliser les derniers ajustements budgétaires de l'exercice 2023.

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

En €	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	487 500	487 500

Le budget annexe comptabilise à la fois les écritures relatives à la Temporada mais aussi aux Fêtes traditionnelles. Ces deux postes sont valorisés sur des fonctions différentes, ce qui permet d'en dissocier l'analyse.

1. Les Fêtes traditionnelles

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2023	3 227 000	3 227 000
Décision modificative N°1 2023	265 000	265 000
Décision modificative N°2 2023	527 500	527 500
Total budget 2023	4 019 500	4 019 500

Le budget des Fêtes traditionnelles sera, pour cette année, équilibré. La Ville ne versera pas de subvention d'équilibre car les recettes perçues sont suffisantes pour couvrir les charges.

Les Fêtes traditionnelles ont connu une augmentation importante en termes de fréquentation qui entraîne une hausse des recettes. La Ville a déployé un certain nombre d'actions afin de renforcer notamment les animations, la sécurité, la propreté et les actions de prévention, actions qui ont généré des dépenses supplémentaires à engager.

- Concernant les recettes

238 263 bracelets ont été vendus pour une recette de 2 859 K€, supérieure de 699 K€ à la prévision budgétaire. Par ailleurs, les produits issus de l'occupation du domaine public (terrasses, comptoirs, aire d'accueil camping, ambulants, forains, chapiteaux) ont également dépassé la prévision de 49 K€. La prévision relative aux participations diverses et partenariats est réévaluée quant à elle de 39 K€ au total.

Ainsi, déduction faite de la subvention d'équilibre prévue à hauteur de 260 K€ et qui est annulée, le total des recettes de la DM2 pour les fêtes s'élève à 527 K€.

- Concernant les dépenses, elles représentent 387 K€.

Il convient tout d'abord de noter que les 400 agents de la Ville ayant participé à l'organisation des fêtes se sont vus attribuer une prime exceptionnelle, pour un montant total de 62 K€.

La hausse des ventes de bracelets provoque mécaniquement une augmentation des charges. Ainsi, le budget doit être ajusté de l'ordre de 50 K€ supplémentaires afin de verser les commissions aux revendeurs, les frais de vente en ligne et dans les bureaux de La Poste, et de prendre en compte l'ajustement du dispositif des bungalows caisse pour faire face à l'affluence des festayres.

La Ville a également renforcé ses actions pour un total de 195 K€ :

- sécurisation du feu d'artifice : + 10 K€ ;
- sécurisation de la Ville : + 108 K€ au titre notamment du "barriérage" afin de limiter le camping et le stationnement sauvages, et + 30 K€ au titre des forces de l'ordre ;
- prévention : + 22 K€ sensibilisation contre l'alcool au volant financé par le GIP DSU, + 4 K€ par la sauvegarde de l'enfance (gestion de mineurs en centre de secours) ;
- lutte contre les nuisances sonores : + 13 K€ d'étude acoustique ;
- secours : + 8 K€ pour le dispositif prévisionnel de secours ;

La pièce noyée et le parking Boufflers ont été aménagés afin de permettre l'installation des forains soit + 80 K€.

Enfin il convient également d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires aux créances éteintes et régularisations comptables.

Au final l'édition 2023 devrait être excédentaire d'environ 140 K€ (nonobstant les régularisations liées aux rattachements des charges 2022), permettant ainsi de ne pas verser de subvention d'équilibre du budget principal.

2 - La Temporada

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2023	1 286 000	1 286 000
Décision modificative N°1 2023	15 000	15 000
Décision modificative N°2 2023	- 40 000	- 40 000
Total budget 2023	1 261 000	1 261 000

Le budget de la Temporada 2023 sera équilibré, la Ville ne versera pas de subvention d'équilibre car les recettes perçues sont suffisantes pour couvrir les charges.

Le bilan définitif qui sera présenté au compte administratif devrait même afficher un excédent de l'ordre de 90 à 100 K€.

- Concernant les recettes :

Les recettes issues des billetteries sont en augmentation (+ 60 K€) pour plus de 25 000 billets vendus, soit l'un des meilleurs résultats de ces dernières années, en hausse de plus de 10 % par rapport à 2022.

- Concernant les dépenses :

Les charges artistiques sont ajustées à la baisse, la composition des plateaux taurins ayant généré au final une économie.

La DM2 prévoit également les crédits nécessaires à des régularisations comptables de rattachements non réalisés sur 2022 et des créances éteintes + 6,7 K€.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 et en application de l'article L.2312-1 à 3 et L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°2 de l'année 2023 du budget annexe des Fêtes traditionnelles et de la Temporada, présentée dans le document annexé, par nature et par chapitre.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

